

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

13 December 2021

**Donation of assets of the African Union-United Nations Hybrid Operation in Darfur
to the Government of the Sudan**

(ACABQ report: A/76/585; related Secretary-General's report: A/76/504)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the donation of the assets of the African Union-United Nations Hybrid Operation in Darfur (UNAMID) to the Government of the Sudan.

With regard to the ongoing liquidation of the Operation, the Advisory Committee trusts that updated information on the drawdown and repatriation of United Nations personnel, the environmental cleanup and the financial implication of the liquidation, will be included in the next performance report on UNAMID.

In terms of assets transferred to other United Nations entities, the Committee trusts that any transfer required for the implementation of the mandate of the United Nation Integrated Transition Mission in Sudan will be prioritized.

Concerning assets which have been lost, stolen or identified as inventory discrepancy, the Committee notes with concern the number and value of these missing assets and trusts that detailed information will be included in the final report on the disposition of assets. Moreover, the Committee encourages the Secretary-General to draw lessons learned and identify best practices to minimize losses in existing and future peacekeeping operations.

In addition, the Committee trusts that updated information on the disposition of the remaining assets including through transfer and sale, will be included in the report on the disposition of assets.

Mr. Chairman,

Turning to the proposed donation, the Committee trusts that information on the use, temporary custody and sustainable maintenance of UNAMID's assets handed over to the Government of the Sudan, will be included in the final report on the disposition of assets.

More generally, the Committee trusts that the donation will be made in full compliance with the financial regulations of the United Nations.

Subject to the above-mentioned observations, the Advisory Committee recommends the approval of the proposed donation of UNAMID's assets.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le 13 décembre 2021

Don au Gouvernement soudanais d'actifs appartenant à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(Rapport du Comité consultatif : A/76/585 ; rapport correspondant du Secrétaire général : A/76/504)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité consultatif sur la proposition qui est faite de faire don au Gouvernement soudanais d'actifs appartenant à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

En ce qui concerne la liquidation en cours de l'Opération, le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur le retrait et le rapatriement du personnel des Nations Unies, la dépollution de l'environnement et les incidences financières de la liquidation figureront dans le prochain rapport sur l'exécution du budget de la MINUAD.

En ce qui concerne les actifs transférés à d'autres entités des Nations Unies, le Comité compte que tout transfert nécessaire à l'exécution du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan sera prioritaire.

En ce qui concerne les actifs qui ont été perdus, volés ou considérés comme des écarts d'inventaire, le Comité note avec inquiétude le nombre et la valeur de ces actifs manquants et compte que des informations détaillées seront incluses dans le rapport final sur la liquidation des actifs. Il encourage également le Secrétaire général à tirer des enseignements de l'expérience et à recenser les meilleures pratiques pour réduire au minimum les pertes dans les opérations de maintien de la paix existantes et futures.

En outre, le Comité compte que des informations actualisées sur la liquidation des actifs restants, notamment par le transfert et la vente, figureront dans le rapport sur la liquidation des actifs.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne le don proposé, le Comité compte que des informations sur l'utilisation, la garde provisoire et la maintenance durable des actifs de la MINUAD remis au Gouvernement soudanais figureront dans le rapport final sur la liquidation des actifs.

Plus généralement, le Comité compte que le don sera effectué de manière parfaitement conforme au Règlement financier de l'Organisation.

Sous réserve des observations susmentionnées, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de don des actifs de la MINUAD.

Monsieur le Président, je vous remercie.